**Zeitschrift:** Générations plus : bien vivre son âge

Herausgeber: Générations

**Band:** - (2012)

Heft: 38

**Artikel:** Décryptez les détails de votre certificat de prévoyance

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-831572

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# 8 Décryptez les détails certificat de prévo

haque année, votre institution de prévoyance professionnelle (ci-après «IP») a l'obligation de vous faire parvenir votre certificat de prévoyance. Ce document vous permet d'avoir une vue d'ensemble du montant de vos avoirs de prévoyance (épargne), des prestations que vous pourriez obtenir en cas d'invalidité ou des rentes perçues par votre conjoint et vos enfants si vous décédiez. Il présente, en outre, une projection de vos prestations de retraite en utilisant les taux actuellement en vigueur.

Chaque IP possède son propre certificat de prévoyance et utilise des termes spécifiques pour qualifier chacun des éléments qui y figurent. Pour bien comprendre votre certificat de prévoyance personnel, il faudra, le plus souvent, vous adresser à votre IP, qui pourra vous l'expliquer dans le détail.

### Données personnelles

Dans ce chapitre, l'élément le plus important est la date de la retraite réglementaire 1: il s'agit de l'année où vous aurez 65 ans si vous êtes un homme ou 64 ans si vous êtes une femme.

#### Salaires annuels

Le salaire déterminant est votre rémunération brute annuelle 2. Le salaire assuré pour l'épargne et les risques @ab est le salaire qui servira de base pour le calcul de vos futures prestations; c'est également sur ce salaire que sont calculées les cotisations annuelles que vous et votre employeur versez chaque année sur votre compte. Dans le cadre de ce certificat, le salaire assuré est calculé en soustravant au salaire déterminant une déduction de coordination 3. Cette dernière sert en fait à coordonner les prestations du deuxième pilier avec celles du premier pilier (AVS). Le montant de la déduction de coordination peut varier d'une IP à l'autre; il peut même être nul, notamment lorsque l'IP veut offrir des prestations supérieures au minimum

#### Constitution de l'épargne

Dans cette partie, vous verrez l'évolution de votre capital de prévoyance pendant l'année considérée si vous venez de changer d'employeur et que vous transférez votre ancien avoir de prévoyance dans votre nouvelle

IP (apport de libre passage), si vous avez effectué des rachats (versement volontaire servant à compléter vos prestations de prévoyance) 5 ou si vous avez prélevé un montant dans le cadre du financement de votre propre logement 6.

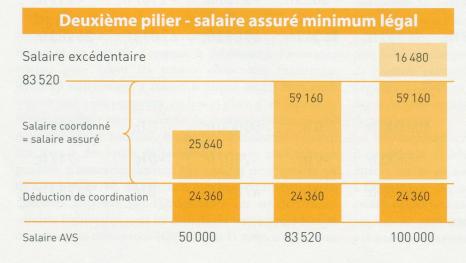
Ensuite est indiqué le montant des cotisations épargne employéemployeur 7 qui a été versé dans l'année. Ces cotisations sont calculées selon un taux fixé en fonction du plan de prévoyance.

Un taux d'intérêt (3) est ensuite appliqué sur le capital épargne, sur les apports de libre passage, sur les versements volontaires et les retraits, selon le schéma suivant:

- capital épargne au 1<sup>er</sup> janvier: porte intérêt durant une année entière
- apports de libre passage et versements volontaires: portent intérêt depuis leur date de réception par l'IP
- retraits: portent intérêt depuis leur date de versement par l'IP
- bonifications d'épargne de l'année: ne portent pas intérêt

Le total de votre épargne en fin d'année est indiqué ①, de même que le montant minimum de votre capital épargne si vous aviez été assuré uniquement selon les exigences minimales définies par la LPP ①; ce montant, mentionné à titre indicatif et comparatif, et ne constituant donc pas un droit complémentaire, est inclus dans le capital épargne au 31 décembre.

Votre IP peut ajouter, à titre indicatif, le capital épargne présumé au jour de votre retraite ①. Il est conseillé de prendre ce chiffre avec des pincettes, surtout si vous êtes jeune. En effet, le taux d'intérêt utilisé pour la projection du capital épargne peut varier au cours des années.



Générations Flas

# **CERTIFICAT DE PRÉVOYANCE AU 31.12**

Contrat no

Données personnelles du bénéficiaire

# de votre yance

## Libre passage et encouragement à la propriété

Dans cette partie sont indiquées la prestation de libre passage qui vous aurait été versée si vous aviez quitté votre IP à la date du certificat et la somme disponible que vous pourriez prélever par anticipation dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement 13.

#### Prestations assurées

Dans cette partie sont les différentes indiquées prestations que pourriez obtenir selon le cas de prévoyance (retraite, invalidité ou décès). Pour ce qui est de la retraite (14), il s'agit d'une projection calculée avec les chiffres actuels; ainsi, si vous n'êtes pas proche de la retraite, ce chiffre ne reflète pas la réalité. Il pourra être plus ou moins élevé en fonction des taux d'intérêts appliqués sur l'épargne jusqu'à votre retraite et

en fonction du taux de conversion effectivement appliqué au jour de la retraite pour convertir le capital en rentes. A la base, une rente de retraite est servie à la personne assurée, mais en lieu et place de la rente de retraite, elle peut exiger le versement d'au moins 25 % du capital de vieillesse (le règlement de l'IP indique s'il est possible de prélever un pourcentage plus élevé sous forme de capital). Une rente d'enfant de retraité peut être versée si l'enfant a moins de 18 ans, respectivement moins de 25 ans s'il est aux études ou en apprentissage,

Nom XXXX Date d'affiliation Prénom 01.06.2000 XXXX Etat civil No AVS Célibataire XXX.XX.XXX Date de mariage Sexe Masculin Retraite réglementaire Date de naissance Salaires annuels Salaire déterminant Déduction de coordination Salaire assuré pour l'épargne 23'205.00 Salaire assuré pour les risques 36'795.00 36'795 00 Constitution de l'épargne Epargne accumulée au 01.01.2012 Apports de libre passage, rachats 13'628.00 Retraits anticipés, remboursements 0.00 Cotisations affectées à l'épargne 0.00 Intérêts totaux (3.25%) Epargne accumulée au 31.12.2012 442.90 (dont avoir de vieillesse minimum selon la LPP : 17'453.80) 17'750.40 Epargne présumée et projetée à 2.50 % au 01.02.2035 a 234'273.00 Libre passage et encouragement à la propriété Prestation de libre passage D Montant disponible pour l'accession à la propriété du logement 📵 17'750 40 Prestations assurées Retraite 1 Capital vieillesse selon règlement au 01.02.2035 Rente annuelle de vieillesse dès le 01.02.2035 234'273.00 Rente annuelle d'enfant de retraité 15'904.80 3'181.20 Invalidité Rente annuelle d'invalidité (délai d'attente 24 mois) Rente annuelle d'enfant d'invalide 11'232.60 2'246.40 Décès Rente annuelle de conjoint Rente annuelle d'orphelin 6'739.80 2'246.40 Remarques Rachat maximal possible (sous réserve des dispositions légales et réglementaires) 🕡 19'136.65 Toute demande de rachat doit être préalablement adressée à la Fondation. En cas de divergences entre le règlement et les indications susmentionnées, le règlement fait foi. Ce certificat annule et remplace le certificat précédent. Les prestations assurées susmentionnées ont été déterminées sur la base des dispositions réglementaires et légales en vigueur

pour l'année de référence notamment en ce qui concerne l'âge terme, les montants-limites, le taux d'intérêt et les taux de

conversion. Elles sont donc communiquées à titre indicatif sous toute réserve des adaptations légales futures.

pour autant que l'assuré choisisse de percevoir ses prestations de retraite sous forme de rentes. S'il choisit le capital, l'enfant n'aura pas de rentes.

Lausanne, le xx xx xxxx

Ensuite est inscrit le montant maximum pouvant être versé par l'IP à un assuré en cas d'invalidité complète reconnue par l'AI (15; si l'assuré invalide a des enfants dans la tranche d'âge indiquée ci-dessus, ce montant est complété par des rentes d'enfant d'invalide.

Pour finir, le certificat précise le montant maximum pouvant être versé

au conjoint d'un assuré décédé, dans la mesure où les conditions du règlement sont remplies (6).

La rente d'orphelin est versée pour des enfants dans la tranche d'âge indiquée ci-dessus.

#### Remarques

Dans ce certificat, le montant être maximum pouvant volontairement par l'assuré pour compléter ses prestations de prévoyance (rachat) est indiqué à la fin du document 17.

